

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 13 mars 2026 à 19h30

Convoqué le 9 mars 2026, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 13 mars 2026 à 19h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Jean-Michel ALEX, Claude BELIARD, Etienne BIZE, Adeline CARLOT, Michel CRETIN, Bastien FRANSIOLY, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN, Philippe VUILLEMIN.

Absent ayant voté par procuration : Christophe RUBRECHT à Etienne BIZE.

Absent excusé : Néant.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Maud QUINET, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2026
2. Urbanisme
3. Vote des comptes financiers uniques 2025
4. Affectation des résultats de fonctionnement 2025
5. Forêt
6. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 27 février 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 février 2026 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2

2. Urbanisme

Rapporteur : Jacky MOREL

► Permis de construire :

VANNIER Martial	Construction d'un carport	3 rue des Vergers (accord)
NETZER Sylvie	Construction d'un carport	9 rue Tavernier (accord)

► Déclaration préalable :

REYMOND Bénédicte	Modification façade Sud	10 rue de la Corvée (accord)
-------------------	-------------------------	------------------------------

3. Vote des comptes financiers uniques 2025

Rapporteurs : Jacky MOREL et Michel CRETIN

DÉLIBÉRATION N° 2026.10

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les CFU 2025 de la commune de Naisey-les-Granges ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Michel CRETIN ;

Considérant les CFU présentés et résumés comme suit par le président de séance :

BUDGET PRINCIPAL (63600)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 092 156,28€	679 575,00 €	1 771 731,28 €
	Recettes réalisées	1 077 703,33 €	765 442,75 €	1 843 146,08 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	767 409,20 €	493 901,00 €	1 261 310,20 €
	Dépenses réalisées	336 138,67 €	519 276,62 €	855 415,29 €
	Restes à réaliser	347 999,00 €	0,00 €	347 999,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	741 564,66 €	246 166,13 €	987 730,79 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-324 747,08 €	282 620,00 €	-42 127,08 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	416 817,58 €	528 786,13 €	945 603,71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-347 999,00 €	0,00 €	-347 999,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	68 818,58 €	528 786,13 €	597 604,71 €

BUDGET FORÊT (63602)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	34 221,00 €	51 010,00 €	85 231,00 €
	Recettes réalisées	22 351,00 €	79 603,45 €	101 954,45 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	14 670,00 €	136 220,00 €	150 890,00 €
	Dépenses réalisées	8 642,15 €	115 944,08 €	124 586,23 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	13 708,85 €	-36 340,63 €	-22 631,79 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-19 551,00 €	333 267,66 €	313 716,66 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-5 842,15 €	296 927,03 €	291 084,88 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-5 842,15 €	296 927,03 €	291 084,88 €

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES (63650)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 556,00 €	4 323,00 €	6 879,00 €
	Recettes réalisées	2 556,00 €	4 530,27 €	7 086,27 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	10 265,83 €	3 907,00 €	14 172,83 €
	Dépenses réalisées	2 333,68 €	3 869,57 €	6 203,25 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	222,32 €	660,70 €	883,02 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	7 709,83 €	1 435,28 €	9 145,11 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	7 932,15 €	2 095,98 €	10 028,13 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	7 932,15 €	2 095,98 €	10 028,13 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve** les CFU 2025 de la commune de Naisey-les-Granges

- **donne** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote : **Pour : 14** **Contre : 0** **Abstention : 0**

4. Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Rapporteur : Jacky MOREL

● Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 Budget principal (63600)

DÉLIBÉRATION N° 2026.11

Après avoir examiné le compte financier unique faisant apparaître le résultat de fonctionnement suivant :
- un excédent de 528 786.13 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	246 166.13 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	282 620.00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	528 786.13 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	416 817.58 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 347 999.00 €
Besoin de financement F	=D+E
	0.00 €

AFFECTATION = C	=G+H	528 786.13 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		528 786.13 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

● Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 Budget forêt (63602)

DÉLIBÉRATION N° 2026.12

Après avoir examiné le compte financier unique faisant apparaître le résultat de fonctionnement suivant :
- un excédent de 296 927.03 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget forêt de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- 36 340.63 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		333 267.66 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		296 927.03 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		- 5 842.15 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	- 5 842.15 €

AFFECTATION = C	=G+H	296 927.03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		5 842.15 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		291 084.88 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

● Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 Budget photovoltaïque Naisey (63650)

DÉLIBÉRATION N° 2026.13

Après avoir examiné le compte financier unique faisant apparaître le résultat de fonctionnement suivant :
- un excédent de 2 095.98 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget photovoltaïque Naisey de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 660.70 €
dont B Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif 0.00 €

C Résultats antérieurs de l'exercice

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 1 435.28 €

D Résultat à affecter

= A+C (hors restes à réaliser) **2 095.98 €**

(Si D est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

E Solde d'exécution cumulé d'investissement 7 932.15 €

F Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

Besoin de financement E + F **0.00 €**

AFFECTATION = D **2 095,98 €**

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement 0.00 €

Montant des plus-values nettes de cession d'actifs = B

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

au minimum, couverture du besoin de financement diminué du 1)

3) Report en fonctionnement R 002 **2 095.98 €**

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5. Forêt

Rapporteurs : Jacky MOREL et Claude BELIARD

► **Programme de travaux 2026**

DÉLIBÉRATION N° 2026.14

Claude BELIARD, adjoint en charge de la forêt, présente le programme de travaux 2026 proposé par l'ONF :

- Parcelles 5, 6, 8 et 55 : dégagement de plantation ou semis artificiel avec création de cloisonnements
- Parcelle 55 : fourniture et mise en place de plants
- Parcelle 8 : dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements

Sur avis de la commission forêt et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le programme de travaux de l'ONF tel que présenté ci-dessus.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6. Questions diverses

➤ MAM : Après vérification du bureau de contrôle (Alpes contrôle), la commune doit mettre aux normes les prises électriques et un disjoncteur. Le devis de l'EURL MATHEY Electricité d'un montant de 3 054 € HT est validé.

➤ Salle La Canopée : Jean-Luc MARGUET présente :

- le coût de fonctionnement de l'électricité pour une année et une comparaison entre un compteur tarif jaune (72 kW) et un autre tarif bleu (36 kW). Une demande de changement de compteur sera faite auprès d'EDF.

- Une autre configuration de la scène pour une exploitation optimale lors de représentations théâtrales. Cette nouvelle configuration demande l'achat de 4 praticables supplémentaires de 2 mètres.

➤ Date à retenir :

20 mars Réunion du Conseil municipal à 20h30

Le maire lève la séance à 20h55.

Le maire,
Jacky MOREL
(Original signé)

La secrétaire de séance,
Maud QUINET
(Original signé)

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 17 mars 2026.